



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 1^{er} juin 2016 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Line Boulianne

Ouverture de la séance à 19 heures

Madame Sophie Bouchard, secrétaire au greffe assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.3 Réclamation d'honoraires professionnels/ Services intégrés
Lemay et Associés Inc.

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.9 Autorisation de dépense pour le traçage de lignes de rues et de stationnements de la Municipalité
- 17.10 Engagement de l'employée #1328/ Technicienne en administration
- 17.11 Dépôt/ Nouvelle réglementation concernant l'usage du tabac
- 17.12 Dépôt/ La semaine québécoise des personnes handicapées nous invite à l'action!
- 17.13 Réforme du réseau de la santé et des services sociaux/ Appui de la municipalité de Les Escoumins

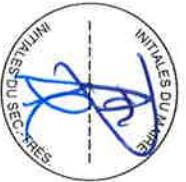
18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

9143



LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

**RÉCLAMATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS/ SERVICES
INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.**

ATTENDU la correspondance de Services Intégrés Lemay et associés inc. en date du 4 mai dernier concernant la résiliation des mandats pour la refonte des plans et règlements d'urbanisme ainsi que du support d'urbanisme et aménagement du territoire;

ATTENDU QUE ceux-ci nous ont mentionné qu'en vertu de l'article 2129 du Code civil du Québec, nous sommes tenus, lors de la résiliation du contrat, de les payer, en proportion du prix convenu, leurs frais et dépenses actuelles, ainsi que la valeur des travaux qu'ils ont effectués avant la résiliation;

ATTENDU QUE Services Intégrés Lemay et associés inc. nous ont facturé la somme de 6 966,05 \$ (six mille neuf cent soixante-six et cinq cents) pour leurs travaux sur la refonte des plans d'urbanisme et règlements et le 26 décembre 2015, ceux-ci nous ont facturé la somme de 270,19 \$ (deux cent soixante-dix et dix-neuf cents) pour leurs travaux de support en urbanisme et aménagement du territoire;

ATTENDU QUE l'entreprise Services Intégrés Lemay et associés inc. nous demande de procéder au paiement complet de ces sommes dans un délai de 5 (cinq) jours suivants la réception de la présente;

ATTENDU QUE la somme de 270,19 \$ (deux cent soixante-dix et dix-neuf cents) a déjà été acquittée;

ATTENDU QU'après discussion entre le représentant de Services Intégrés Lemay et Associés inc., Monsieur Patrice Nadeau et Monsieur André Desrosiers, maire de Les Escoumins, une entente de paiement a été établie pour un montant de 3 000 \$ (trois mille dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'entente de paiement établi entre Monsieur Patrice Nadeau et Monsieur André Desrosiers au montant de 3 000 \$ (trois mille dollars) plus les taxes applicables

**AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE TRACAGE DE LIGNES DE
RUES ET DE STATIONNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'UN appel d'offres sur invitation a été fait concernant le tracage de lignes de rues et de stationnements de la Municipalité;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues :

9144



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Entreprise	Montant	Montant avec taxes
Inter-lignes	11 275,07 \$	12 963,51 \$
Lignes Maska	15 219,25 \$	17 498,34 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions et le rapport de la directrice du Service des travaux publics à cet effet;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'octroyer le contrat de traçage de ligne à l'entreprise Signalisation Inter-Lignes et d'autoriser à cette fin, le paiement maximal de 12 963,51 \$ (douze mille neuf cent soixante-trois et cinquante et une cent) taxes incluses.

N° 16-06-172

**ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉE #1328/ TECHNICIENNE EN
ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE l'employée #1328 termine sa période de probation le 15 juin 2016;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Andrée Lessard, est satisfaite des services de l'employée #1328;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'engagement de l'employée #1328 à titre de technicienne en administration pour la municipalité de Les Escoumins;

QUE le salaire et les avantages sociaux de l'employée #1328 soient établis selon les conditions définies à la convention collective de travail en vigueur;

Que l'employée #1328 soit autorisée à être mandataire pour tous les comptes payables par la municipalité de Les Escoumins.

**Nouvelle réglementation concernant l'usage du tabac/ Commission
scolaire de l'Estuaire**

**La Semaine québécoise des personnes handicapées nous invite à
l'action! / Office des personnes handicapées du Québec**

**RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX/
APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LES ESCUMINS**

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le Conseil municipal des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes décisions ont engendré à ce jour des compressions à la hauteur de 12 M \$ pour le CISSS de la Côte-Nord et qu'une coupure de 9 M \$ est envisagée pour cette année;

ÉPÔT

**** DÉPÔT**

N° 16-06-173



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE le projet Optilab qui vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Côte-Nord et du Grand-Nord vers Chicoutimi;

CONSIDÉRANT QUE la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

CONSIDÉRANT QUE ces réorganisations touchent aussi les professionnels techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de la Haute-Côte-Nord et plus précisément sur la municipalité de Les Escoumins et sa région seront importantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Escoumins est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Les Escoumins appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (ATPS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la municipalité de Les Escoumins et de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

N° 16-06-174

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h30 l'ordre du jour étant épuisé :


IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **1**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.